

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 16 mars 2026**DÉLIBÉRATION n°2026-10**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 16 mars 2026 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 6 mars 2026.

Point de l'ordre du jour :

2.1. Compte-rendu du conseil d'administration du 26 janvier 2026

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Sans objet

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 26 janvier 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DECOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 24	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 6	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièce jointe :

- compte-rendu du conseil d'administration du 26 janvier 2026.

Fait à Tours,

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 26 janvier 2026

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;

Cédric MONLUN, Secrétaire général adjoint et Directeur de l'administration générale et de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Evelyne FOUQUEREAU : Arnaud GIACOMETTI ; Elisabeth HUGUET ; Emmanuelle HUVER ; Daniel MIRZA ; Olivia ROBIN-SABARD ;

Alain BIDEAU ; Sandrine DALLEY-CHOISY ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Marie-Pierre ROURE-HORARD ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;

Gwenaëlle BAUDET ; Claude-Emmanuel BOUDET ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Julien MEUNIER ; Emmanuel THIBAUT ; Maxime LEGRAND

Anne BESNIER ; Thierry CHAILLOUX ; Christelle CHARLOT ;

Ont donné procuration :

- Patrick LAFFEZ à Alain BIDEAU
- Hovig TER MINASSIAN à Marine MIQUEL
- Christophe MAURIAC à Philippe ROINGEARD
- Christelle DE BECDELIEVRE à Philippe ROINGEARD
- Valérian BOUCHER à Laëtitia LOPEZ BRULE
- Nicolas GODICHET à Olivia ROBIN SABARD
- Marie-Anges ADJASSE-ABENI à Maxime LEGRAND
- Manon GOUREAU à Maxime LEGRAND

Participaient à titre consultatif :

Daniel ALQUIER, Vice-président chargé de la recherche ; Stéphanie CARREZ, Vice-présidente chargée de la formation ; Anna FEKETE Vice-présidente étudiant ; Stéphanie GERMON, Vice-présidente chargée des relations internationales ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Olivier PICHON, Vice-président chargé de la transition écologique et sociétale ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Sandrine DALLEY-CHOISY, Directrice de l'UFR sciences et techniques ; Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Olivia ROBIN-SABARD, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Marie-Hélène SOUBEYROUX Directrice de l'UFR lettres et langues ;

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières ;

Diane POTTIN et Nastasia BEDOUET, représentantes de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Alain BIDEAU, candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations par le Président

M. le Président présente Cédric MONLUN qui assure l'intérim de la représentation de M. le Recteur au conseil d'administration. Brieuc DUBREIL, Directeur adjoint du CROUS, représentera M. le Recteur à partir du 1^{er} février.

M. le Président commence ce premier conseil d'administration de l'année par présenter ses meilleurs vœux aux membres du conseil d'administration pour l'année 2026.

➤ Situation budgétaire

M. le Président fait un rappel de la situation financière de l'établissement. L'Etat n'a pas encore adopté de budget et cela n'est pas sans conséquences pour l'établissement. Il rappelle que l'établissement est en période de services votés. Il annonce que le Gouvernement a choisi de recourir à l'article 49 alinéa 3 de la Constitution pour faire adopter la loi de finances pour 2026. Il indique que plusieurs motions de censure ont été déposées. Il précise que la partie recettes du budget de l'Etat a été votée mais que la partie dépenses n'a pas encore été votée. Il indique que la globalité du texte doit être encore transmise au Sénat avant l'Assemblée nationale. Il pense que la période de services votés devrait courir probablement jusqu'à la mi-février.

Il indique qu'il y a eu des négociations entre le Premier ministre et un parti politique pour que ce dernier ne vote pas en faveur de la censure. Une des demandes a été 320 millions d'euros supplémentaires pour l'enseignement supérieur et la recherche. Il précise néanmoins, qu'à ce jour, le montant sera probablement moindre que le montant annoncé. Une autre demande concernait les repas du CROUS à 1 euro pour tous les étudiants. M. le Président se réjouit de ces propositions pour les étudiants. Il fait remarquer qu'il faudra cependant être vigilant vis-à-vis du CROUS, qui va sans doute devoir faire face à une grande affluence. Il rappelle qu'il y a déjà des files d'attente importantes devant les restaurants universitaires.

M. le Président attendait qu'il y ait des propositions relatives aux mesures salariales non compensées comme cela a été dénoncé dans un rapport du Sénat en automne 2025. Il rappelle que cela a été expliqué au dernier conseil d'administration : la non-compensation de la PSC représente 650 000 euros pour 2026 et 1 million d'euros en année pleine pour l'université de Tours. Il rappelle également la non-compensation du CAS pension qui a augmenté de 4 points, soit un montant de 4,2 millions d'euros pour l'université de Tours. Il affirme qu'il a été annoncé que la PSC serait compensée intégralement pour 2026. De manière non officielle, il a été annoncé la compensation du CAS pension autour de 70 % à 80% (donc une compensation autour de 3,8 millions d'euros pour l'université de Tours), ce qui reste à être confirmé dans les prochains jours.

M. le Président indique qu'il s'agit de bonnes nouvelles (ou tout du moins de moins mauvaises nouvelles par rapport aux prévisions budgétaires de fin d'année 2025) tout en rappelant qu'il reste des mesures salariales décidées par l'Etat mais non compensées et que la loi de programmation pour la recherche n'est pas respectée, ce qui nuit à la compétitivité internationale des universités.

Il souhaite un rééquilibrage des dotations pour les établissements sous-dotés. Il indique en avoir parlé avec le Ministre la semaine dernière ; ce dernier en a conscience mais ne propose pas de solution. M. le Président rappelle que d'autres mesures n'ont pas été compensées comme la dévolution. Il attend avec impatience les assises sur le financement des universités. Il travaille avec l'équipe présidentielle en vue de faire des propositions concrètes pour ces assises.

➤ Autres informations diverses

M. le Président annonce que fin décembre a été lancé le nouveau master erasmus mundus d'entomologie. Il remercie Isabelle HUGUET pour la mise en place de ce master.

Il rappelle que s'est tenu récemment le forum de l'orientation et des métiers à Rochepinard les 9 et 10 janvier. Il remercie tous les collaborateurs et étudiants pour avoir représenté l'Université de Tours et notamment Caroline RENOUX, Directrice de la MOIP. Il indique qu'en plus de la présentation des formations, il y a eu des démonstrations, ce qui a été une véritable réussite. La Région, organisatrice du forum, a communiqué les chiffres de fréquentation qu'elle estime à 5 500 visiteurs par jour.

M. le Président rappelle que les journées portes ouvertes de l'Université auront lieu le 6 février à Blois et le 7 février à Tours.

M. le Président informe le conseil d'administration de la visite, lundi dernier, de la préfète de Région, du préfet d'Indre-et-Loire et de M. le Recteur. Il indique ces derniers ont visités le centre d'excellence sur l'autisme et le MEDISIM.

Il y a eu ensuite un échange organisé par la préfète de Région, coordonné par Stéphane CORDIER (DRARI) sur la sécurité économique. Etaient réunis de nombreux directeurs de laboratoires et responsables de start-up pour réfléchir sur la sécurité économique et cyber-sécurité.

Ces mêmes personnalités représentantes de l'Etat ont participé mardi à l'inauguration de la bibliothèque des Tanneurs juste avant les vœux. En effet, l'Etat est un grand financeur de ces travaux. Les autres financeurs étaient présents : M. le président de Région et sa Vice-présidente en charge de l'enseignement supérieur et la recherche ainsi que le M. le président de Tours Métropole Val de Loire et son Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et la recherche. M. le Président remercie le cabinet d'architectes Marin TROTTIN qui a effectué un travail magnifique. Il indique qu'à l'occasion des vœux, les participants ont pu contempler la nouvelle entrée de Thélème entièrement refaite et ont pu découvrir la nouvelle bibliothèque. Il encourage les membres du conseil d'administration à visiter la bibliothèque rénovée, dorénavant ouverte sur la Loire. Il remercie les services de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine et plus particulièrement Elodie VAN DEN BOOM et Walter SAULQUIN qui ont suivi la maîtrise d'ouvrage. Il remercie également le président de Tours Métropole Val de Loire pour son propos tenu lors de l'inauguration : « Il est rare pour un président de métropole, dans le même mandat, d'avoir assisté à la pose de la première pierre et à l'inauguration. ». M. le Président indique que cela met en lumière que le chantier n'a pas souffert de retards.

M. le Président indique que la semaine dernière s'est tenue la conférence métropolitaine le 22 janvier 2026 lors de laquelle Thierry CHAILLOUX, Vice-président en charge de l'enseignement supérieur et la recherche, a présenté le plan Tours campus 2032 d'un montant de 243 millions d'euros. Il remercie Tours Métropole Val de Loire.

M. le Président invite les membres du conseil d'administration à prendre la parole.

➤ Discussion

Emmanuelle HUVER commence par souhaiter aux membres du conseil d'administration une bonne année 2026. Elle demande s'il est possible de parler du prochain congrès. Elle indique que les élus de l'Université ensemble avaient demandé que le sujet du COMP soit inscrit aux discussions du prochain congrès et élargi à l'ensemble de la communauté universitaire. Elle regrette que ce sujet ne figure pas à l'ordre du jour du congrès. Elle souhaite signaler et maintenir qu'il est essentiel d'informer la communauté universitaire et qu'elle prenne part à la discussion puisque cela engage les conditions de travail et la qualité de l'enseignement et de la recherche. Elle propose que soit organisées des assises du financement de l'établissement comme ce qui est prévu au niveau national.

M. le Président explique que le congrès est une obligation réglementaire pour présenter le rapport d'activité de l'établissement. Il indique que la communauté universitaire va être associée au débat sur le COMP mais lors d'une autre réunion. Il annonce qu'il vient de recevoir en « off » le vadémécum du prochain COMP. Il indique qu'il va falloir un peu de temps pour l'étudier et formuler des propositions.

Emmanuelle HUVER demande qu'il y ait plus d'informations sur le COMP, sur ce que cela implique. Elle précise que ce type d'outil remet en question le financement de l'Université de Tours. Elle souhaite savoir pourquoi il faut l'appliquer.

M. le Président explique qu'il y a urgence à travailler sur le COMP de l'Université. Il précise que le travail va consister notamment à voir comment cela va faire évoluer les financements de l'Université. Il invite les élus de l'Université ensemble à faire des propositions. Il indique que des propositions vont être faites au nom de l'équipe présidentielle.

Arnaud GIACOMETTI demande que des propositions soient formulées par les présidents et plus précisément par France universités. Il imagine que cela ne va pas être le cas. Il explique que c'est important de défendre la subvention pour charge de service public (SCSP) qui représente 80 % du budget de l'Université. Il souhaite que le financement de l'Université ne repose pas exclusivement sur un contrat. Il met en garde sur le risque d'hétérogénéité du financement entre les établissements. Il se demande si le Gouvernement ne décorrèle pas le financement COMP et la SCSP. Il affirme qu'il est également surpris puisque la légitimité du Gouvernement est discutable et sa gouvernance, compliquée. Il affirme que dans un moment de faible légitimité gouvernementale, il est choquant que de telles décisions soient prises. Il déplore que la communauté universitaire ne montre pas des signaux plus forts contre cette mesure puisqu'elle n'est pas acceptable. Il fait part de son inquiétude car le vademécum n'est pas encore diffusé alors qu'il faudrait déjà travailler dessus.

Il fait état de la dégradation des conditions de travail à l'Université. Il affirme que de nombreux BIATSS sont en souffrance, que de nombreux enseignants chercheurs sont démotivés. Il indique que la situation est compliquée en raison de la période des services votés. Il prend comme exemple un projet européen dont certains enseignants chercheurs rencontrent des difficultés à faire valider le financement.

Emmanuel NERON informe que le sujet des services votés va être évoqué lors du prochain point d'information de ce conseil d'administration. Il affirme qu'il a été simplement demandé aux chercheurs de préciser l'origine du financement, et que dès lors qu'il s'agit d'un projet européen les restrictions de services votés ne s'appliquent pas.

Arnaud GIACOMETTI redit que les enseignants chercheurs indiquent que c'est une situation compliquée. Il explique que la situation est également compliquée pour les étudiants et déplore l'annulation d'une journée spécifique pour un master.

M. le Président explique que la dégradation des conditions de travail à l'université et la situation particulière des services votés ne sont pas exclusifs à l'Université de Tours, mais concernent toutes les universités françaises.

Arnaud GIACOMETTI réitère que la situation n'est pas acceptable et ne comprend pas qu'il n'y ait pas de réaction plus forte de la communauté universitaire.

M. le Président rappelle qu'il n'y a pas de logique d'unanimité des universités actuellement sur la nécessité de mettre en œuvre un modèle d'attribution des allocations.

Arnaud GIACOMETTI explique qu'il ne comprend pas qu'il n'y ait pas plus de colère de la part de la communauté universitaire.

Marine MIQUEL questionne le rectorat sur les services votés. La réponse lui sera donnée dans le point suivant.

1.2. Informations sur la période des services votés

Emmanuel NERON rappelle qu'il y a eu différentes communications, en réunion des directeurs de composante, des directeurs d'unité de recherche, à l'ensemble de la communauté également, sur les règles auxquelles l'université est soumise. Il ajoute qu'à la différence des années précédentes, les services de l'Etat ont pu anticiper, et donc cela explique que les consignes soient plus claires ; enfin (pour répondre à la question de Marine MIQUEL), que si l'année dernière ces difficultés ont été quasiment transparentes pour la communauté, c'est qu'il y avait une migration SIFAC +, donc les budgets n'étaient pas ouverts. Néanmoins, il indique que les contraintes étaient à peu près les mêmes que cette année, même si elles sont vécues plus directement car il est demandé un argumentaire pour chaque dépense.

Il confirme que la règle qui prévaut est la suivante : seules les dépenses indispensables à la continuité des services publics pour les trois premiers mois de l'année sont possibles. Toute dépense qui peut être différée au-delà du premier

trimestre, ou qui n'est pas nécessaire à la continuité de l'activité de l'université, n'est pas autorisée.

Université de Tours - Information au conseil d'administration

"Les organismes recensent les types de dépenses autorisées, non autorisées et s'il y a lieu, celles nécessitant une autorisation au cas par cas. Ce recensement peut s'appuyer sur des types d'actes, des natures de dépenses ou encore des axes d'imputation budgétaire par destination. Cette liste est à partager avec les autorités chargées du contrôle. Elle est également transmise pour information aux membres de l'organe délibérant de chaque organisme avant la fin du mois de janvier."

Dépenses autorisées	Dépenses non autorisées	Dépenses étudiées au cas par cas
Renouvellement d'emploi titulaires et contractuels	Création nette d'emploi	
Vacation si recrutements indispensables à la continuité des services publics	Nouveaux contrats de services civiques	
Stagiarisation avec gratification s'ils sont obligatoires dans cadre du cursus concerné	Contrats d'enseignement sur heures complémentaires	
Contrat moniteurs si remplacement de départs	Recrutement sur suppléance	
Recrutement sur concours si publication avant le 30/12/2025 (date circulaire ministérielle)	Recrutement sur concours si publication après le 30/12/2025 (date circulaire ministérielle)	
Formations validées avant le 31/12/2025 et formations 2026 indispensables à l'exercice des fonctions (continuité de service public)	Contrats aidés	
	Formations non indispensables à l'exercice des fonctions	
Aides aux étudiants si situation de précarité avérée	Subvention auprès d'une association	Réceptions
Bourses si existence d'un texte réglementaire	Aides sans situation de précarité avérée	Repas
Dépenses de communication sur nécessité de service ou indispensables à la concrétisation de ressources propres	Dépenses de sondage	Déplacements/missions
Dépenses nécessaires à la continuité de service public et qui ne peuvent être décalées au-delà du premier trimestre 2026		
Investissement si renouvellement ou nécessaire pour mise en sécurité des biens et personnes	Nouveaux investissements	Investissements en lien avec un renouvellement qui peut attendre la fin de la période de services votés
Dépenses liées à des tranches d'AE précédentes d'un même projet déjà engagé qui ne pourrait être reporté sans qu'il en résulte un coût disproportionné pour l'Etat	Travaux non engagés y compris si les études ont été engagées et payées en 2025	Etudes préalables à une opération dont le report n'entraîne pas une augmentation du coût de l'opération
Etudes préalables et indispensables à l'obtention d'un mécénat		
Nouveaux appels à projets qui résultent d'un engagement international	Lancement de nouveaux appels à projets en dehors d'un engagement international	
Dépenses dont les crédits sont issus de collaboration 100% industrielle		
Dépenses dont les crédits sont issus de fonds européens (en tout		

ou partie)		
Intérêts moratoires		
Amendes		
Dépenses relevant d'une décision de justice		
Restes à payer et charges à payer		

Selon circulaire ministérielle du 30/12/2025 relative à la gestion budgétaire de l'Etat et des organismes publics et opérateurs financés par l'Etat pendant la période des services votés 2026

Emmanuel NERON explique que l'Université a mis en place un dispositif perfectible, qui consiste à soumettre chaque dépense à l'ordonnateur, puis à une cellule d'approbation qui examine la conformité par rapport aux règles des services votés. Il revient sur les déplacements des intervenants dans le cadre d'enseignements prévus et indique qu'ils sont autorisés. Par ailleurs, il rappelle que sont exclues de cette règle des services votés les conventions en lien avec des entreprises et les financements européens.

Il revient sur la cellule d'approbation et la demande d'argumentaire, et indique que l'argumentaire permet d'évaluer la légitimité de la dépense et également d'avoir des preuves en cas de contrôle du Rectorat.

Il indique que cette liste est consignée dans un tableau qui sera transmis au Rectorat, ainsi qu'au Conseil d'administration. Il ajoute qu'une maquette du montant des dépenses autorisées, par plafond, sera transmise au conseil d'administration et au rectorat également.

Tableau de prévision de dépenses relatives aux services votés 2026

Université de TOURS

1- Trésorerie

Montant de la trésorerie au 31/12/2025 (M€)	65 707 214
---	------------

2- Dépenses

Dépenses financées sur subvention du MESRE uniquement En M€	Budget initial 2026		Dépenses services votés 2026		Dépenses services votés 1er trimestre 2026		Taux 1er trimestre 2026		Commentaires / Demandes dérogation
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Dépenses de personnel sous plafond Etat	175,2	175,2	174,6	174,6	43,6	43,6	25%	25%	L'écart des dépenses sous plafond 1 entre le BI 2026 et les services votés est de -658 298 € : -516 000 € RIPEC C1, dans les campagnes d'emplois EEC et HU, volet schéma d'emploi (respectivement -78 041 € et -64 257 €)
Fonctionnement	16,3	16,3	24,5	30,7	6,8	9,2	28%	30%	Pour col BI : part fonctionnement notifi 15600 2025 = 15 702 178 + 620 000 (P 172)
Investissement			3,5	8,0	0,1	1,1	3%	13%	
Intervention									
Total	191,6	191,6	202,5	213,3	50,6	53,9	0,0	0,0	

3- Recettes

Recettes issues de subvention du MESRE uniquement En M€	Budget initial 2026		Recette services votés 2026		Recette services votés 1er trimestre 2026		Taux 1er trimestre/ 2026		Commentaires / Demandes dérogation
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
SCSP (préciser le programme financier P150, P231, P172, P193)		190,9							
SCI (préciser le programme financier P150, P231, P172, P193)									
Subvention d'intervention (préciser le programme financier P150, P231, P172, P193)									
Total	0,0	190,9	0,0	0,0	0,0	0,0			

4- Dépenses sur subvention pour charge d'investissement (SCI) échancier 2026

En M€	Budget initial 2026		1er trimestre 2026		2eme trimestre 2026		3eme trimestre 2026		4eme trimestre 2026		Date de l'engagement
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
nom de l'opération											
nom de l'opération											
nom de l'opération											
nom de l'opération											
nom de l'opération											
nom de l'opération											
nom de l'opération											

Il apporte une rectification sur ce qui a été mentionné par Arnaud GIACOMETTI, sur le non-financement des actions spécifiques dont PEPITE, et informe qu'à ce stade, il ne sait pas si les actions spécifiques sont financées. Dès qu'il y aura un budget, la notification initiale va arriver et il espère que la totalité des actions spécifiques seront reconduites.

Evelyne FOUQUEREAU questionne sur l'idée que cela pourrait aller jusqu'à la mi-février, et notamment sur le calendrier prévisionnel de la campagne de recrutement qui a été décalé dans le temps. Elle ajoute que les

enseignants sont en train de planifier les COS. Elle demande s'ils peuvent s'appuyer sur ce qui a été transmis pour la planification à venir.

Elle est informée qu'à partir du moment où les services votés se termineraient mi-février, ces éléments peuvent être maintenus.

Maxime LEGRAND demande pourquoi les fonds CVEC sont bloqués alors qu'ils ne proviennent pas de l'Etat.

Emmanuel NERON répond que c'est une difficulté, cependant il explique que ces fonds sont de l'Etat bien que les étudiants aient le sentiment de les verser aux universités. Il est clairement spécifié dans les règles transmises que les versements aux associations sont des dépenses non autorisées. Il rappelle néanmoins que les subventions actées en CFVU seront versées.

Maxime LEGRAND s'inquiète pour les associations qui ont des événements, bénéficiant d'une subvention, avant la fin des services votés.

Emmanuel NERON répond que l'université tente de trouver des solutions, mais en rappelant que l'idéal serait que l'association se repose sur sa trésorerie ou que les fournisseurs acceptent un paiement plus tard. Il confirme que l'idée n'est absolument pas d'annuler l'évènement.

Marine MIQUEL demande si la remontée des dépenses au contrôleur régional et au rectorat était déjà en place l'année précédente.

Emmanuel NERON répond que oui. Ce sont des éléments qui ne se sont pas vus mais ces dispositifs existaient déjà.

Marine MIQUEL questionne sur la confiance du rectorat.

Monsieur MONLUN indique que le contrôle n'empêche pas la confiance (habituellement, on dit l'inverse). Le contrôleur régional doit rendre des comptes auprès de la direction du budget, semaine par semaine, pour tout ce qu'il se passe pour les services de l'Etat sur sa territorialité. Il a donc besoin d'éléments contextualisés car cela permet de faire remonter des exemples de dépenses non autorisées qui peuvent vous mettre en difficulté. La confiance est de mise.

2. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Compte rendu du conseil d'administration du 15 décembre 2025

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 15 décembre 2025.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 15 décembre 2025 par la délibération n°2026-01.

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 16 janvier 2026

Emmanuel NERON présente les propositions de la commission des moyens du 16 janvier 2026.

Lors de sa séance du 16 janvier 2026, la commission des moyens s'est prononcée sur les propositions suivantes :

- Mise à jour grille tarifaire PST ASB – Plateforme de Métabolique et Analyse Chimique (PMAC)
- Attribution d'une subvention à l'Association Sportive de l'Université de Tours (ASUT)
- Tarifs du Master Erasmus Mundus Joint Master – ISSF
- Tarifs diplôme conjoint de Master Université de Tours / Università degli Studi di Padova
- Convention pour l'attribution d'une subvention) l'association Jeunesse et Habitat dans le cadre du projet « Faciliter l'accès au logement des jeunes étudiants »

- Modification de l'arrêté fixant le montant des redevances des occupations privatives du domaine public universitaire -- > report au prochain CA
- Cotisation annuelle d'adhésion au réseau IAE France 2026
- Acceptation de don – Tours Autogreffe
- Congrès ECE 2026 : mise à jour de la tarification du congrès
- Attribution d'une subvention par TMVL l'Université de Tours pour la réalisation de travaux d'extension du Service de Santé Etudiant.

Arnaud GIACOMETTI pose une question relative à la mise à jour des tarifs PST. Il demande si les tarifs actuels permettent de dégager des ressources propres. Il souhaite un bilan financier.

Il demande des explications relatives au Master conjoint entre l'Université de Tours et l'Università di Padova. Il demande s'il y a un budget prévisionnel et qu'est-ce qui justifie un tarif spécifique. Il demande comment sont utilisés les 2600 euros de frais d'inscription.

Emmanuel NERON précise qu'il faut une mise à jour des tarifs de la PST puisqu'ils sont trop bas, surtout relativement au prix des prestations de technicien et ingénieur. Cela avait été vu lors de la commission des moyens précédente et les membres avaient demandé un complément d'information. Il explique que la PST fait partie d'un consortium national et que les tarifs des plateformes sont communiqués aux partenaires. Il explique qu'il y a une sorte de « concurrence » entre les plateformes. Il indique que le calcul a été fait à l'aide du SPIV.

Relativement au Master, il indique qu'il n'y a pas de bilan financier mais que les informations transmises à la commission ont permis de la rassurer. Il indique qu'il a été demandé à Concetta PENNUTO de fournir un budget, ce qu'elle a fait. Il explique que les frais d'inscription (5 798 €) regroupent les frais d'inscription à l'Université de Padoue (1700 € pour la première année et 2300 € pour la deuxième) et les frais d'inscription à l'Université de Tours (700 € pour les deux années) puisqu'il s'agit d'un double diplôme. Il y a également un surcoût puisqu'il y a une journée d'accueil spécifique prévue pour ce master, un séminaire pédagogique, des licences et des livres. Il explique qu'il y a un budget macro qui permet de mieux appréhender le budget global.

Stéphanie GERMON souhaite ajouter que le CESR va faire une demande à l'Université de Padoue pour obtenir un financement qui permettrait d'accorder des bourses aux étudiants pour couvrir ces frais de scolarité.

Marine MIQUEL demande s'il est possible de dissocier les votes pour cette question des frais d'inscription du double diplôme. Elle explique que pour la FSU cela pose un problème puisqu'elle dit être consciente que ce master a un coût, mais l'augmentation des frais d'inscription ne peut pas être la réponse.

M. le Président précise qu'il ne faut pas voir là une volonté de faire des recettes pour l'Université. Il ne s'agit que de quelques étudiants.

Marine MIQUEL indique que 800 € de surcoût, ce n'est pas négligeable pour des étudiants. Elle précise que pour les étudiants, l'augmentation des frais d'inscription, c'est une inégalité d'accès à l'enseignement supérieur.

M. le Président explique que les étudiants peuvent toujours faire le master sans la délivrance du double diplôme.

Daniel MIRZA prend la parole pour expliquer que si un étudiant souhaite faire deux masters en France, il paye deux fois, dans la même situation, pour ce double master.

Marine MIQUEL explique que le fait qu'il y ait plus de frais ne doit pas être supporté par les étudiants.

Sandrine DALLET-CHOISY se permet d'intervenir puisqu'elle est déjà intervenue à ce sujet lors de la commission des moyens. Dans une même promotion, certains étudiants payeront plus cher pour une année à Tours alors qu'ils auront accès aux mêmes services. Le surcoût lui paraît un peu élevé.

Stéphanie CARREZ précise que ces étudiants seront titulaires d'un diplôme de l'Université de Padoue.

Sandrine DALLET-CHOISY précise que ce n'est pas l'inscription à l'Université de Padoue qui la gêne, mais le surcoût pour Tours.

Le Conseil d'administration approuve les propositions de la commission des moyens du 16 janvier à l'exception du diplôme conjoint de l'Université de Tours et l'Université de Padoue (30 pour, 0 contre, 1 abstention) par la délibération n°2026-02.

Le Conseil d'administration approuve le tarif du diplôme conjoint de l'Université de Tours et l'Université de Padoue (16 pour, 2 contre, 10 absentions) par la délibération n°2026-02.

4. ÉTUDES ET VIE DE L'ÉTUDIANT

4.1. Propositions de la CFVU du 22 janvier 2026- pédagogie

Lors de sa séance du 22 janvier 2026, la CFVU s'est prononcée sur les propositions suivantes relatives à la pédagogie :

- Master : capacité offerte limitée (COL) 2026-2027
- CESR : Demande d'ouverture en apprentissage du master 2^{ème} année mention histoire, civilisation, patrimoine parcours métiers du patrimoine et ingénierie culturelle
- Demande d'ouverture en apprentissage du master 2^{ème} année mention psychologie parcours psychopathologie et psychologie clinique
- Demande d'ouverture en apprentissage du master 2^{ème} année mention psychologie parcours psychologie de l'enfant et de l'adolescent : socialisation, éducation et handicap.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 22 janvier 2026 en matière de pédagogie par la délibération n°2026-03.

4.2. Propositions de la CFVU du 22 janvier 2026 – conventions

Stéphanie CARREZ présente les propositions de la séance du 22 janvier 2026 de la CFVU, qui s'est prononcée sur les conventions suivantes :

- Convention cadre relative au partenariat entre l'Université de Tours et l'association Jeunesse et habitat dans le cadre du projet « Faciliter l'accès au logement des jeunes étudiants »

Anne BESNIER se questionne sur les frais de dossier demandés aux étudiants dans le cadre des habitats intergénérationnels.

Stéphanie CARREZ fera remonter les éléments d'interrogation aux personnels en charge du dossier.

- Convention de coopération entre l'université de Tours et l'université d'Orléans concernant la gestion du contrat d'engagement du service public (CESP)

Stéphanie CARREZ explique qu'il s'agit d'un dispositif qui permet à des étudiants en médecine de recevoir un financement en échange d'un engagement à s'installer sur le territoire un temps donné. Il s'agit d'étendre le dispositif aux étudiants d'Orléans.

M. le Président fait référence à un échange qu'il a eu avec le Ministre sur la question complexe, pour les Présidents d'université disposant de composante santé, de devoir mettre en œuvre des antennes délocalisées dans tous les chefs-lieux de département sans faculté de santé. Il a proposé de faire évoluer les CESP (Contrat d'Engagement de Service Public) pour les étudiants qui entrent en première année, car actuellement, cela ne concerne les étudiants qu'à partir de la 2^{ème} année. Actuellement, déployer des antennes dans les chefs-lieux de département coûte, sans assurance de résultats à la hauteur des investissements, avec une absence de tutorat qui pénalise les étudiants de ces antennes délocalisées

Anne BESNIER demande si l'idée est d'augmenter les CESP pour que plus d'étudiants puissent en bénéficier ou d'augmenter les CESP parce que les premières années sont obligées de se déplacer, donc il faut les aider financièrement.

M. le Président répond que l'idée est en effet de les aider à se déplacer et à venir étudier dans les facultés, pour bénéficier d'enseignements en présentiel et du tutorat).

Maxime LEGRAND questionne sur les étudiants qui pourraient échouer en première année.

M. le Président répond que rien n'est encore décidé, que cela reste une proposition, mais qu'évidemment il pourrait y avoir un risque pour les collectivités que certains étudiants échouent à l'issue de leur première année.

- Convention d'accueil d'étudiants dans le cadre de l'unité d'enseignement libre (UEL) Santé en milieu militaire
- Avenant à la convention de d'unité de formation par apprentissage avec le centre de formation par apprentissage de santé - Centre Val de Loire
- Convention particulière entre l'université de Tours et l'armée de l'Air et de l'Espace relative au master 1ère année management et administration des entreprises – parcours management double compétence

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 22 janvier 2026 en matière de conventions par la délibération n°2026-04.

4.3. Propositions de la CVFU du 22 janvier 2026 – conventions internationales

Stéphanie GERMON précise qu'il s'agit de renouvellements avec des partenaires privilégiés.

Lors de sa séance du 22 janvier 2026, la CFVU s'est prononcée sur les conventions suivantes :

- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – East Carolina University – ECU (Etats-Unis) - Université de Tours
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Aoyama Gakuin – AGU (Japon) - Université de Tours
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Universidade Federal de Itajuba – UNIFEI (Brésil) - Université de Tours
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Kyoto University – Faculty of Letters (Japon) - Université de Tours – accord spécifique L&L
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Korea University (République de Corée) – Université de Tours
- Création – Convention d'échange d'étudiants – Universidade Federal da Minas Gerais - UFMG (Brésil) – Université de Tours
- Création – Convention d'échange d'étudiants – Simon Fraser University (Canada) – Université de Tours
- Création – Convention d'échange d'étudiants – Michigan State University – College of Arts and Letters (Etats-Unis) – Université de Tours
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Chungbuk National University (République de Corée) - Université de Tours
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Université Saint Esprit de Kaslik (Liban) - Université de Tours – Ecole Publique de Journalisme de Tours – IUT Tours et UFR Lettres et Langues
- Renouvellement – Double Diplôme – Université du Québec à Montréal – UQAM (Canada) - Université de Tours – CESR
- Renouvellement – Convention d'échange d'étudiants – Manchester Metropolitan University (Royaume-Uni) - Université de Tours
- Renouvellement – Diplôme conjoint – Universitat Autònoma de Barcelona – UAB (Espagne) - Medizinische Hochschule Hannover – MHH (Allemagne) - Université de Tours – Sciences Pharmaceutiques – Erasmus Mundus
- Création – Diplôme conjoint – Università degli Studi di Padova - UNIPD (Italie) - Université de Tours – CESR
- Création – Diplôme multiple NEOLAiA – Örebro University (Suède) - Ștefan cel Mare University of Suceava (Roumanie) - Université de Tours – UFR Sciences et Techniques – Dép. Sciences Informatiques

Stéphanie GERMON informe le conseil d'administration que le Royaume-Uni revient dans le programme Erasmus en 2027.

Sandrine DALLET-CHOISY demande que la capacité maximale d'accueil pour Tours pour le master NEOLAIA soit à 20 places.

Stéphanie GERMON indique que la capacité maximale peut aller jusqu'à 23 places et que ce sera effectivement au semestre 8, lorsque le dernier partenaire arrivera (2027).

Sandrine DALLET-CHOISY affirme qu'elle va demander 23 places à chaque année de licence. Elle dit ne pas comprendre pourquoi prévoir 20 places en master alors que dans la convention il est indiqué 23 places. Elle précise qu'elle a découvert la convention pendant la CVFU parce qu'elle n'était pas au courant.

Stéphanie GERMON indique que cela peut s'expliquer pour laisser plus de latitude dans la répartition des étudiants.

Sandrine DALLET-CHOISY précise que ce qui la gêne, c'est lors de l'arrivée du nouveau partenaire.

Stéphanie GERMON explique qu'il y aura un avenant à la convention et les capacités seront discutées.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 22 janvier 2026 en matière de conventions par la délibération n°2026-05.

5. RECHERCHES ET ETUDES DOCTORALES

5.1. Propositions de la commission de la recherche du 13 janvier 2026

Daniel ALQUIER présente le règlement intérieur de la PSTA (Plateforme Scientifique et Technique Animalerie). Il précise que les règlements intérieurs sont régulièrement révisés. Conformément à la procédure, il a d'abord été soumis au CSA, qui a proposé des modifications qui apparaissent en jaune dans le texte joint, et à l'avis de la commission de la recherche. Les modifications concernaient l'article 6, notamment sur les mesures conservatoires liées à un agent qui ne respecterait pas le règlement.

Marine MIQUEL questionne sur la formulation retenue, car la proposition faite lors du CSA est qu'il y ait une procédure de droit commun. Elle demande si c'est bien le cas.

Daniel ALQUIER répond par l'affirmative.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de la recherche du 13 janvier 2026 par la délibération n°2026-06.

5.2. Compte-rendu de la commission de la recherche du 18 novembre 2025

Daniel ALQUIER présente le compte-rendu de la commission de la recherche du 18 novembre 2025.

6. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

6.1. Convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine

M. le Président présente la convention avec la CCI de Touraine, qui vise à renforcer l'insertion professionnelle des étudiants.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la convention avec la Chambre de commerce et d'industrie de Touraine par la délibération n°2026-07.

6.2. Accords-cadres internationaux

Stéphanie GERMON présente les accords-cadres internationaux.

Le conseil d'administration doit approuver 6 accords-cadres internationaux proposés par la commission des relations internationales :

- renouvellement - Accord-cadre - ChungBuk National University (République de Corée);
- création - Accord-cadre – Aoyama Gakuin (Japon);
- renouvellement - Accord-cadre – Kyoto University – Faculty of Letters (Japon);
- renouvellement - Accord-cadre – Michigan State University (Etats-Unis);
- création - Accord-cadre – Ritsumeikan University – College of Human Sciences (Japon)
- création – Accord-cadre - Institut Supérieur de l'Information et de la Communication de Rabat (Maroc)

Maxime LEGRAND indique qu'à la page 4, pour l'accord-cadre avec l'université coréenne, il y a une coquille car il est écrit Etats-Unis.

Stéphanie GERMON dit que cela doit être une coquille et va voir avec la DRI.

Anna FEKETE précise qu'elle ne l'a pas vue à la CFVU.

Stéphanie GERMON rappelle que les accords-cadres ne passent pas en CFVU.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords-cadres internationaux par la délibération n°2026-08.

6.3. Désignation d'un membre au conseil consultatif de la formation professionnelle

M. le Président explique qu'il faut désigner un membre au conseil de la formation professionnelle pour la composante Lettres et Langues. La proposition est de désigner Hubert MARTIN pour remplacer le membre qui part.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la désignation d'un membre au conseil de la formation professionnelle par la délibération n°2026-09.

M. le Président rappelle que le congrès aura lieu le mercredi 28 janvier 2026 à 9h. Il précise que le congrès est la réunion du conseil d'administration, de la CFVU, du CSA et de la commission de la recherche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le

Le Président,

Philippe ROINGEARD